



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du jeudi 29 novembre 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 23h15.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1), M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1), M. Claude PREIONI, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.2.1), M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE

**Etaient absents** : M. Nicolas GULLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Raymond REYLE, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Bernard MOYSE, M. Eric ALAUZET, M. Serge RUTKOWSKI

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre GOVIGNAUX

**Procurations de vote** :

*Mandants* : JY. PRALON (à partir du rapport 1.2.1), Y. GUYEN, D. HUOT, JP. DILLSCHNEIDER, B. MOYSE

*Mandataires* : F. MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1), R. STEPOURJINE, F. LOPEZ, N. BODIN, JL. FOUSSERET

## Avancements de grade

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

Inscription budgétaire
A inscrire au BP 2013 et au PPIF 2013/2017 « Charges de personnel » Budget Principal Budget Annexe CRR Budget Annexe Déchets
<b>Sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017</b>

### Résumé :

Des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon remplissent les conditions réglementaires afin de bénéficier d'un avancement de grade. Il est proposé de créer les grades pour leur permettre d'être nommés et de supprimer en parallèle leur grade actuel.

La nomination des agents sur ces grades est conditionnée à l'avis favorable des CAP compétentes et ne pourra intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Dans le cadre du déroulement des carrières statutaires des fonctionnaires territoriaux prévus aux articles 77 et suivants de la Loi du 26 janvier 1984, des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon remplissent les conditions afin de bénéficier d'un avancement de grade à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.


Afin de permettre la nomination des agents sur les grades d'avancement, il est proposé la création et la suppression en parallèle des grades répertoriés dans le tableau ci-dessous, en modifiant la liste des emplois permanents. Il est précisé que la nomination des agents sur ces grades est conditionnée à l'avis favorable des CAP compétentes et ne pourra intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le tableau ci-après synthétise les créations et suppressions de grade proposées.

Créations des nouveaux grades	Suppression en parallèle de l'ancien grade
Attaché principal	Attaché
Attaché principal	Attaché
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	Ingénieur en chef de classe normale
Ingénieur principal	Ingénieur
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe
Assistant d'Enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Professeur hors classe d'Enseignement Artistique	Professeur de classe normale d'Enseignement Artistique

**A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017, se prononce favorablement sur :**

- la création des grades énumérés ci-dessus,
- la suppression des anciens grades,
- la modification de la liste des emplois permanents correspondants.

Préfecture de la Région Franche Comté  
 Préfecture du Doubs  
 Contrôle de légalité

Reçu le 11 DEC. 2012

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0